Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau

DICTIONNAIRE DES DONNEES

Protection captage

Thème :

ZONAGES

Version :

1

SANDRE

© Sandre (http://www.sandre.eaufrance.fr), 2025, Tout droit réservé.

© *Sandre – 2025*

Les conditions d'utilisation de ce document Sandre sont décrites selon la licence *creative commons* ci-dessous. Elles indiquent clairement que vous êtes libre de :

- partager, reproduire, distribuer et communiquer cette œuvre,
- d'utiliser cette œuvre à des fins commerciales.

The terms of use applicable to this document are described according to the licence creative commons below. It indicates that you are free to :

- share, reproduce, distribute and communicate about this document,
- *use this document for commercial puposes.*

Chaque document Sandre est décrit par un ensemble de métadonnées issues du Dublin Core (http://purl.org/dc).

Each Sandre document is described by a set of metadata coming from Dublin Core (http://purl.org/dc).

Titre / *Title*	Protection captage
Créateur / *Creator*	Système d'Information sur l'Eau / Sandre
Sujet / *Subject*	Zonages
Description / *Description*	
Editeur / *Editor*	Ministère chargé de l'environnement
Contributeur / *Contributor*	OIEau, DEB, OFB, AE,DREAL,DDT
Date de Création/ *Creation date*	- 2025-01-01
Date de Modification / *Modification date*	- 2025-07-04
Date de Validation / *Validation date*	- 2025-07-03
Type / *Type*	Text
Format / *Format*	ODT; PDF
Identifiant / *Identifier*	urn:sandre:dictionnaire:sa_cap::1
Langue / *Language*	FR
Relation Est remplacé par / *Is replaced by*	
Relation Remplace / *Replace*	
Relation Référence / *Reference*	
Couverture / *Coverage*	France
Droits / *Rights*	© Sandre
Version / *Version*	1

V1	
02/04/2025	Création version 1beta0 Passage des concepts AAC et ZPAAC du dictionnaire ZGR au nouveau dictionnaire Protection des captages.
04/07/2025	Publication du document

Pour de plus amples renseignements sur le Sandre, vous pouvez consulter le site Internet du Sandre : http://sandre.eaufrance.fr ou vous adresser à l'adresse suivante :

Sandre - Office International de l'Eau
sandre@sandre.eaufrance.fr
15 rue Edouard Chamberland 87065 LIMOGES Cedex
Tél. : 05.55.11.47.90 - Fax : 05.55.11.47.48

© Sandre – 2025

I. TABLE DES MATIÈRES

I. TABLE DES MATIÈRES....4

II. AVANT PROPOS....6

II.1. Le Système d'Information sur l'Eau et le Sandre....6
II.2. Convention du dictionnaire de données....7
II.2.1. Notations dans le document....7
II.2.2. Description des concepts (entités)....7
II.2.3. Description des informations (attributs)....8
II.2.4. Les nomenclatures....10
II.3. Formalisme du modèle orienté objet....10
II.3.1. Comment lire le modèle de données ?....10
II.3.2. Représentation spatiale d'une entité....13

III. INTRODUCTION....14

IV. DIAGRAMME DES CLASSES....15

V. DICTIONNAIRE DES CLASSES....20

V.1. AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE....20
V.2. CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE DE BASSIN....21
V.3. CODE ALTERNATIF DE L'AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE....21
V.4. DEPARTEMENT....22
V.5. GENEALOGIE DES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGE....22
V.6. GENEALOGIE DES ZONES DE PROTECTION DES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGE....23
V.7. INTERVENANT....23
V.8. RÉGLEMENTATION DE L'AAC....24
V.9. TEXTE REGLEMENTAIRE....24
V.10. ZONE DE PROTECTION DE L'AAC....25

VI. DICTIONNAIRE DES ATTRIBUTS....26

VI.1. Arrêté de délimitation de l'AAC....26
VI.2. Code alternatif de l'aire d'alimentation de captage....26
VI.3. Code national de l'AAC....26
VI.4. Code national de la ZPAAC....27
VI.5. Commentaire sur l'AAC....27
VI.6. Commentaire sur la ZPAAC....27
VI.7. Commentaire sur la généalogie de l'aire d'alimentation de captage....27
VI.8. Commentaire sur la généalogie de la zone de protection de l'aire d'alimentation de captage....28
VI.9. Date de création de l'AAC....28

VI.10. Date de création de la ZPAAC....28
VI.11. Date de mise à jour de l'AAC....28
VI.12. Date de mise à jour de la ZPAAC....29
VI.13. Date de modification de la généalogie de l'aire d'alimentation de captage....29
VI.14. Date de modification de la généalogie de la zone de protection de l'aire d'alimentation de captage....29
VI.15. Date de signature de l'arrêté de délimitation de l'AAC....29
VI.16. Géométrie de l'AAC....30
VI.17. Géométrie de la ZPAAC....30
VI.18. Niveau de qualité de la donnée de l'AAC....30
VI.19. Nom administratif de l'AAC....31
VI.20. Nom autre de l'AAC....31
VI.21. Nom complet de la ZPAAC....31
VI.22. Nom d'usage de l'AAC....32
VI.23. Nom standardisé de la ZPAAC....32
VI.24. Origine du code alternatif de l'aire d'alimentation de captage....32
VI.25. Statut de l'AAC....33
VI.26. Statut de la ZPAAC....33
VI.27. Type de modification de généalogie pour l'aire d'alimentation de captage....33
VI.28. Type de modification de généalogie pour la zone de protection de l'aire d'alimentation de captage....34

II. AVANT PROPOS

II.1. Le Système d'Information sur l'Eau et le Sandre

Le domaine de l'eau est caractérisé par le grand nombre d'acteurs qui sont impliqués dans la réglementation, la gestion et l'utilisation des eaux : ministères avec leurs services déconcentrés, établissements publics comme les agences de l'eau, collectivités locales, entreprises publiques et privées, associations,... Tous ces acteurs produisent des données pour leurs propres besoins. La mise en commun de ces gisements d'information est une nécessité forte.

Le Système d'Information sur l'Eau (SIE) est formé par un ensemble cohérent de dispositifs, processus et flux d'information, par lesquels les données relatives à l'eau sont acquises, collectées, conservées, organisées, traitées et publiées de façon systématique. Sa mise en œuvre résulte de la coopération de multiples partenaires, administrations, établissements publics, entreprises et associations, qui se sont engagés à respecter des règles communes définies par voie réglementaire et contractuelle, depuis 1992.

Le Sandre (Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau) a pour mission, d'établir et de mettre à disposition le référentiel des données sur l'eau du SIE. Ce référentiel est libre d'utilisation. Il est composé de spécifications techniques, de données de référence et de services en réseau. Il décrit les modalités d'échange des données sur l'eau à l'échelle de la France. D'un point de vue informatique, le Sandre garantit l'interopérabilité des systèmes d'information relatifs à l'eau et son environnement. Par conséquent, il facilite le rapportage européen et les passerelles avec d'autres systèmes d'information environnementaux comme celui sur les milieux marins ou celui sur la biodiversité.

Le Sandre est organisé en un réseau d'organismes contributeurs au SIE qui apportent leur connaissance métier, participent à l'administration du référentiel et veillent à la cohérence de l'ensemble. Le SNDE, complété par des documents techniques dont ceux du Sandre, doit être respecté par tous ses contributeurs. La traduction réglementaire du SNDE se compose de l'arrêté du 27 mai 2021 modifiant l'arrêté du 19 octobre 2018 approuvant le schéma national des données sur l'eau, les milieux aquatiques et les services publics d'eau et d'assainissement et de l'article R.131-34 du Code de l'environnement.

La mise en place d'un langage commun pour les données sur l'eau est l'une des composantes indispensables du SIE, et constitue la raison d'être du Sandre, Service d'Administration Nationale des Données et des Référentiels sur l'Eau.
Le Sandre est notamment chargé :

- d'élaborer les dictionnaires des données, d'administrer les nomenclatures communes au niveau national, d'établir les formats d'échanges informatiques de données, de définir des scénarios d'échanges et de services web.
- de publier les documents normatifs après une procédure de validation par les administrateurs de données Sandre et d'approbation par le groupe Coordination du Système d'Information sur l'Eau.
- d'émettre des avis sur la compatibilité au regard des spécifications.

Les dictionnaires de données sont les recueils des définitions qui décrivent et précisent la terminologie et les données disponibles pour un domaine en particulier. Plusieurs aspects de la donnée y sont traités :

- sa signification ;
- les règles indispensables à sa rédaction ou à sa codification ;
- la liste des valeurs qu'elle peut prendre ;
- la ou les personnes ou organismes qui ont le droit de la créer, de la consulter, de la modifier ou de la supprimer...

A ce titre, il rassemble les éléments du langage des acteurs d'un domaine en particulier. Le Sandre a ainsi élaboré des dictionnaires de données qui visent à être le langage commun entres les différents acteurs du monde de l'eau. Les scénarios d'échanges Sandre s'appuient sur ces dictionnaires de données pour permettre à ces acteurs d'échanger librement leurs données.

II.2. Convention du dictionnaire de données

II.2.1. Notations dans le document

Les termes DOIT, NE DOIT PAS, DEVRAIT, NE DEVRAIT PAS, PEUT, OBLIGATOIRE, RECOMMANDE, OPTIONNEL ont un sens précis. Ils correspondent à la traduction française de la norme RFC2119 (RFC2119) des termes respectifs MUST, MUST NOT, SHOULD, SHOULD NOT, MAY, REQUIRED, RECOMMENDED et OPTIONAL.

Chaque document publié par le Sandre comporte un numéro de version évoluant selon les règles suivantes :

Exemple n° de version	Statut du document
1.1 , 2.3 *Indice composé uniquement d'un nombre réel ≥ à 1.0*	Version approuvée par l'ensemble des acteurs en charge de sa validation, publié sur le site internet du Sandre et est reconnue comme un document de référence
0.2 ou 1.2beta *Indice est composé d'un nombre réel < à 1.0 ou bien ≥ 1.0 avec la mention « beta »*	Version provisoire, document de travail susceptible de subir des révisions jusqu'à sa validation définitive

II.2.2. Description des concepts (entités)

Chaque concept du dictionnaire de données, dénommé entité, est décrit par un texte proposant une définition commune ainsi que ces règles de gestion. Cette définition peut être complétée par des règles relatives à la codification de cette entité ou des responsabilités de gestion. En outre, pour chaque concept, il est précisé :

- Les informations qui caractérisent l'entité (attributs),
- Les associations avec d'autres entités
- Les entités qui héritent de ce concept (entités filles) ,
- Le concept parent d'un éventuel héritage (entité mère),

II.2.3.Description des informations (attributs)

Chaque information du dictionnaire de données, dénommée attribut par la suite du document, correspond à un élément d'information de base utilisé par les entités. Chaque attribut est décrit par : un texte précisant sa définition, ses règles de gestion, la liste éventuelle de valeurs possibles administrées par le Sandre ou un organisme tiers, et les responsabilités en matière d'administration et de gestion des données.

Chaque attribut peut être complété par des métadonnées descriptives :

- Un texte précisant sa définition et les éventuelles règles de gestion s'y rapportant
- Le nom de la balise XML correspondant à l'attribut, et ayant valeur d'identifiant de cette information au sein des dictionnaires de données Sandre,
- Le format utilisé pour stocker cet attribut,
- Le responsable de cet attribut,
- La précision avec laquelle doit être saisie l'information (longueur impérative ou maximale de l'attribut, les règles de typologie -majuscule, accentué- à respecter, étendue des valeurs possibles pour les attributs numériques...)
- L'origine temporelle si nécessaire,
- L'unité de mesure,
- Le rôle de cet attribut dans l'entité, notamment s'il s'agit d'un identifiant (clé primaire).

Toutes ces métadonnées ne sont pas toujours indiquées pour chaque information.

La description des attributs fait appel à l'un des formats de données suivants :

Formats de données	Détail	Abréviation utilisée
Texte	Texte (Chaîne de caractère alphanumérique de longueur non limitée)	T
Caractère	Chaîne de caractère alphanumérique de longueur limitée	C
Date	Date	D
Date-Heure	Date-Heure	D-H
Heure	Heure	H
Numérique	Numérique	N
Objet graphique (binaire)	Contenu image, selon les définitions MIME type (IETF RFC 2046)	B
Logique	Information booléenne prenant pour valeur: ● « true » ou « 1 » ● « false » ou « 0 »	I

Surface	Géométrie définie par un : - Réel pour le *Shapefile ; Nombre réel comprenant entre 1 et 20* caractères, dont 0 à 15 chiffres après le séparateur décimal (point). - Flottant pour le Mif/Mid ; Format numérique (le séparateur décimal DOIT obligatoirement être la virgule). - Surface d'un objet par défaut.	Area
Longueur	Géométrie définie par un : - Réel pour le *Shapefile ; Nombre réel comprenant entre 1 et 20* caractères, dont 0 à 15 chiffres après le séparateur décimal (point). - Flottant pour le Mif/Mid ; Format numérique (le séparateur décimal DOIT obligatoirement être la virgule). - Surface d'un objet par défaut.	Length
Point	Géométrie définie par un : - Point pour le *Shapefile,* - Point le Mif/Mid, - GM_POINT (ISO 19136) par défaut.	GM_POINT
Polyligne	Géométrie définie par une : - Polyligne pour le *Shapefile,* - Polyligne pour le Mif/Mid, - GM_CURVE (ISO 19136) par défaut.	GM_CURVE
Polygone	Géométrie définie par un : - Polygone pour le *Shapefile,* - Polygone pour le Mif/Mid, - GM_Surface (ISO 19136) par défaut.	GM_SURFACE
MultiPolygone	Géométrie définie par des : - Polygones pour le *Shapefile,* - Polygones pour le Mif/Mid, - GM_MultiSurface (ISO 19136) par défaut.	GM_MULTISURFACE
Primitive	Géométrie indéfinie de type : GM_SURFACE ou GM_CURVE ou GM_POINT...	GM_PRIMITIVE

II.2.4.Les nomenclatures

Certains attributs doivent prendre pour valeur possibles des codes définis au sein d'une nomenclature (liste de valeurs possibles). Chaque code étant alors associé à un libellé, accompagné d'un mnémonique et d'une définition. Ces listes sont présentées sous la forme d'un tableau à différentes entrées:

Code	Mnémonique	Libellé	Définition

Les codes (clefs primaires) permettent d'assurer l'unicité de chaque occurrence. Le mnémonique est une appellation synthétique ne dépassant pas 25 caractères. Cette information est créée à des fins d'exploitation informatique et peut contenir des sigles ou des abréviations.

II.3. Formalisme du modèle orienté objet

Le modèle orientée objet (MOO), se compose de plusieurs diagrammes dont le plus important, le diagramme de classes, constitue une représentation formelle des données nécessaire au fonctionnement d'un système d'information. Le diagramme de classe représente la structure logique commune d'un domaine métier particulier, indépendamment du logiciel ou de la structure de stockage des données. Il est formalisé dans le langage UML (Unified Modeling Language).

Le dictionnaire de données Sandre utilise un formalisme UML pour décrire le modèle de données. Ces modèles sont construits pour une exploitation informatique et dans l'objectif final d'une implémentation physique. Partant de ce principe, il ne respecte pas complètement les règles de l'exercice théorique que constitue le modèle conceptuel de données.

II.3.1.Comment lire le modèle de données ?

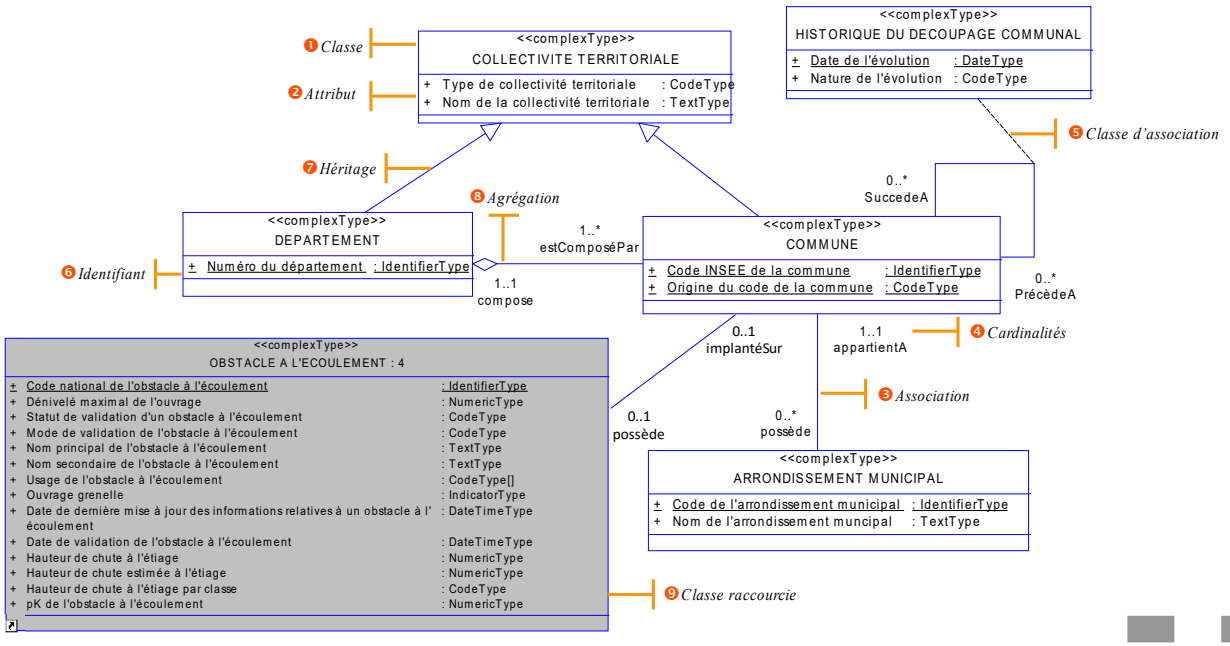

Le diagramme précédent peut être lu comme suit :
Les COMMUNES et les DEPARTEMENTS sont des types de COLLECTIVITE TERRITORIALE. Un DEPARTEMENT est caractérisé par son numéro de département, son type de collectivité territoriale et son nom. Un département est composé de 1 ou plusieurs COMMUNES. Une COMMUNE se caractérise par son code INSEE, l'origine de son code, son type de collectivité territoriale et son nom. Une COMMUNE fait partie de 1 et 1 seul département. Une COMMUNE possède 0 ou plusieurs ARRONDISSEMENTS MUNICIPAUX. Un ARRONDISSEMENT MUNICIPAL est caractérisé par son code et son nom. Il appartient à 1 et 1 seule COMMUNE. Une COMMUNE peut succéder à 1 autre ou plusieurs COMMUNES. La relation entre ces COMMUNES est caractérisée par la date et la nature de l'évolution du découpage communal.

Le schéma ci-après décrit les principaux formalismes utilisés dans le diagramme de classe de la modélisation UML.

N°	Élément	Description	Représentation
1	Classe	Une classe est un objet réel ou abstrait contenu dans un système d'information. Il peut s'agir de personne, lieu ou concept dont les caractéristiques présentent un intérêt pour le thème décrit. Une classe définit un jeu d'objets dotés de caractéristiques communes	*La classe est représentée par un rectangle divisé en 3 rectangles. Le premier comporte le nom de la classe (surmonté de l'inscription <<complexType>>), le second ses propriétés, le troisième ses éventuelles opérations ou méthodes. Si ce rectangle n'est pas affiché, les propriétés de la classe sont probablement affichées partiellement. Elles sont néanmoins représentées intégralement par ailleurs dans le modèle de classes.*
2	Attribut	Un attribut, également appelé propriété, est une caractéristique utile à la description de la classe et permettant de distinguer les éléments entre eux.	*L'attribut est affiché dans le second rectangle de la classe. Sont précisés son nom, son type, s'il s'agit d'une clé primaire (attribut souligné).*
3	Association simple	Une association, également appelée relation, est un lien entre au moins deux classes. Elle est définit par ses rôles et ses cardinalités.	*Chaque association est représentée par un trait simple surmontée à chaque extrémité d'un rôle et d'une cardinalité.*
4	Cardinalités	Le lien comporte une cardinalité minimale (premier chiffre) et une cardinalité maximale (second chiffre) qui précisent l'implication de chaque classe dans la relation.	*Par exemple, un département a AU MOINS une commune rattachée et AU MAXIMUM n communes, se traduit par le couple de cardinalités (1,*) du côté de la classe Commune.*
5	Classe d'association	Une association peut être matérialisée par une classe dans une des circonstances suivantes :	*La classe d'association est modélisée par un lien en pointillé allant de la*

N°	Élément	Description	Représentation
		- si l'association est porteuse d'attributs, - si l'association est de multiplicité * de part et d'autre de l'association	*classe d'association vers l'association concernée.*
6	Identifiant	L'identifiant est dit simple lorsqu'il est basé sur un unique attribut et composé lorsqu'il est basé sur plusieurs.	*L'identifiant simple est présenté par un attribut souligné. basé sur un unique attribut. L'identifiant composé est présenté par un ensemble d'attributs soulignés.* Dans ce cas, le tag* PRIMARY KEY(*[classe.propriété]*) peut être mentionné sous le nom de la classe. *(*) Extension de la notation UML.*
7	Héritage	Un héritage est une relation particulière qui définit une classe comme étant une instance particulière d'une classe plus générale. L'entité fille hérite de tous les attributs de l'entité mère.	*L'héritage est représenté par une flèche. La pointe de la flèche indique l'entité mère de l'héritage alors que l'autre extrémité indique l'entité fille.*
8	Association d'agrégation	Une association d'agrégation exprime un couplage fort et une relation de subordination de l'agrégat sur les agrégés (éléments composants l'agrégat).	*Une agrégation est représentée par une ligne entre deux classes, terminée par un losange vide ("diamant") du côté de l'agrégat.*
9	Classe raccourcis	Une classe raccourcie est une classe qui provient d'un autre dictionnaire.	*Une classe raccourcie est représentée par un rectangle en gris et possède une petite flèche dans le coin gauche.*

II.3.2.Représentation spatiale d'une entité

Certaines classes d'objet possèdent une représentation spatiale dans le monde réel. Elle est intéressante à modéliser dans la mesure où l'information spatiale (appelée géométrie) peut être utilisée dans un Système d'Information Géographique (SIG). Modéliser la représentation spatiale d'une entité géographique fixe revient à mettre en relation une occurrence de l'entité géographique avec le ou les objets géométriques qui la représentent. Conceptuellement plusieurs choix de modélisation sont possibles pour indiquer la nature géométrique d'un objet.

Les modèles de données du Sandre utilisent deux manière de modéliser les classes présentant une représentation spatiale. Dans les deux cas, les caractéristiques de chaque objet géométrique (coordonnées des points, système de coordonnées) ne sont pas détaillées dans le modèle.

1er cas :

La représentation spatiale de l'objet est modélisée par une association vers une primitive géométrique.Trois classes de primitives géométriques ont été crées :

- Le nœud : Il s'agit d'un point défini par un X un Y,
- L'arc : Il s'agit d'une ligne ou polyligne, c'est à dire un ensemble de points connectés entre eux
- La face : Il s'agit d'une surface constituant un polygone fermé.

La commune est représentée par une ou plusieurs faces (polygones) se traduit par :

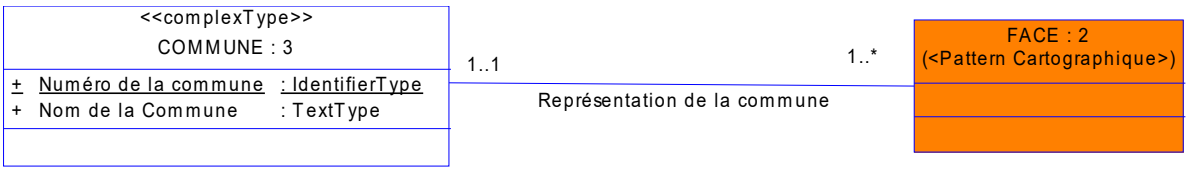

2nd cas :

La représentation spatiale de l'objet est modélisée par un attribut de type géométrique. Un attribut nommé « géométrie de ... » de type GM_POINT, GM_SURFACE, etc, est associé à une ou plusieurs primitives géométriques selon la norme ISO19136. Dans ce cas, cet attribut permet de conserver la géométrie de l'objet en GML.

La commune est représentée par une ou plusieurs faces (polygones) se traduit par :

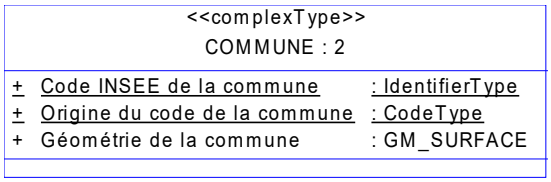

© Sandre – 2025

III.INTRODUCTION

Le thème **Zonages** a été traité par le Sandre avec un groupe d'experts national. Il se traduit par la parution de différents documents accessibles à l'ensemble des acteurs qui répondent à des besoins différents :

général

détail

Objectif du document	Cible	Nom du document
Présentation de la sémantique Sandre du thème	Acteurs du domaine de l'Eau	× Document de présentation du référentiel Protection des captages
Dictionnaire de données par sous thème	**Acteurs implémentant un système sur le thème**	× **Dictionnaire de données Protection des captages**
Spécifications techniques du format d'échange Sandre	Informaticiens implémentant un scénario d'échanges de données	× Scénario d'échanges géographiques des AAC × Scénario d'échanges géographiques des ZPAAC

Tous ces dictionnaires étant interdépendants, les définitions d'objets ou d'attributs d'un dictionnaire peuvent faire mention d'éléments présents dans les autres dictionnaires. Afin de faciliter la compréhension de ces liens, les objets qui proviennent d'autres dictionnaires sont grisés dans les schémas de données.

Espaces de nommage :

Les espaces de nommage permettent d'identifier, de manière unique, l'ensemble des concepts pris dans chacun de ces référentiels élémentaires :

Préfixe de l'espace de nommage externe	Adresse URI de l'espace de nommage externe	Nom de l'espace de nommage
sa_cap	http://xml.sandre.eaufrance.fr/cap/1	Protection captage
sa_com	http://xml.sandre.eaufrance.fr/com/5	Référentiel administratif
sa_tre	http://xml.sandre.eaufrance.fr/tre/1	Texte réglementaire
sa_prl	http://xml.sandre.eaufrance.fr/prl/3	
sa_int	http://xml.sandre.eaufrance.fr/int/2	Référentiel des Intervenants

Le document actuel est la version 1 et constitue un document Validé.

IV.DIAGRAMME DES CLASSES

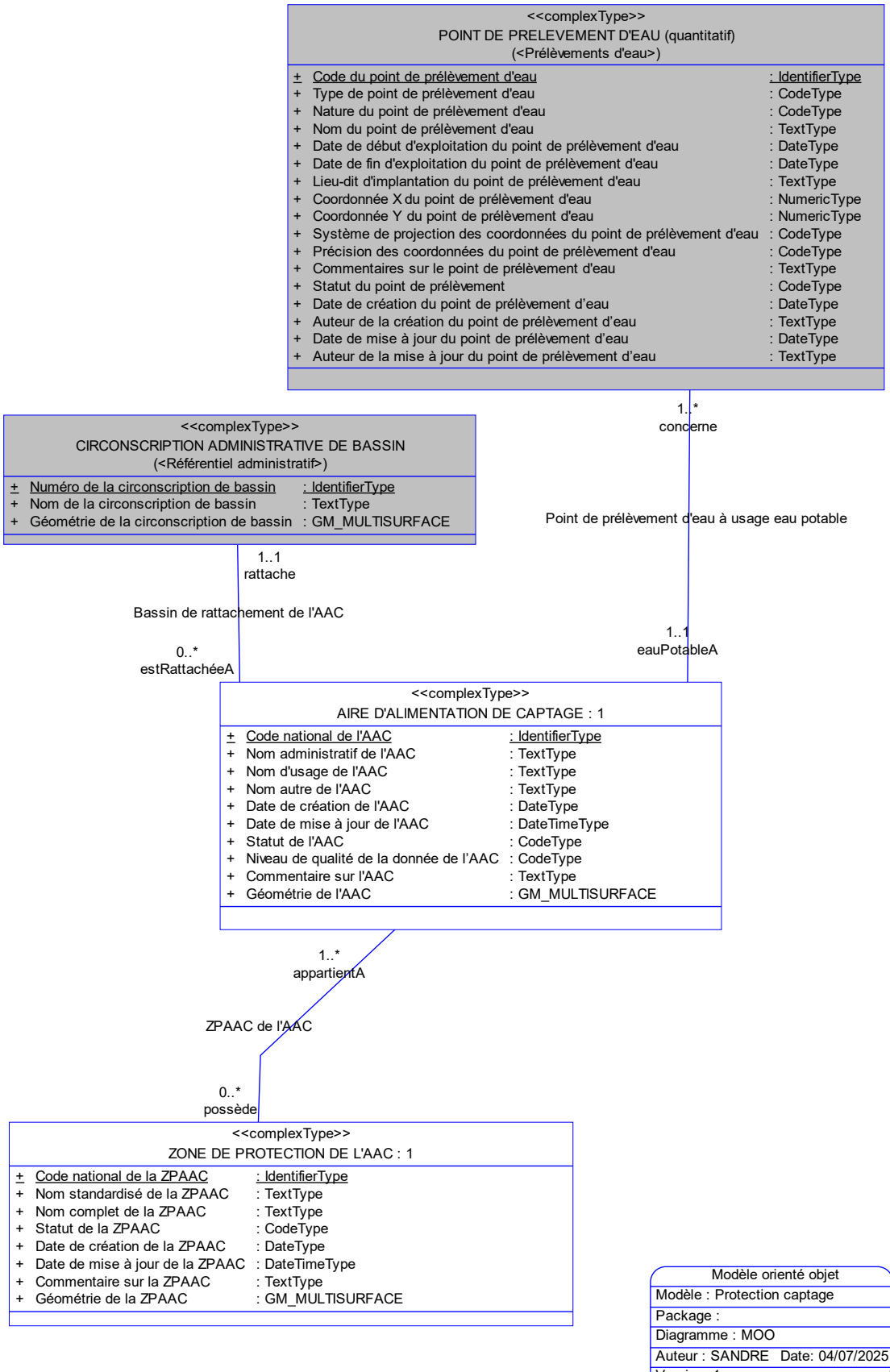

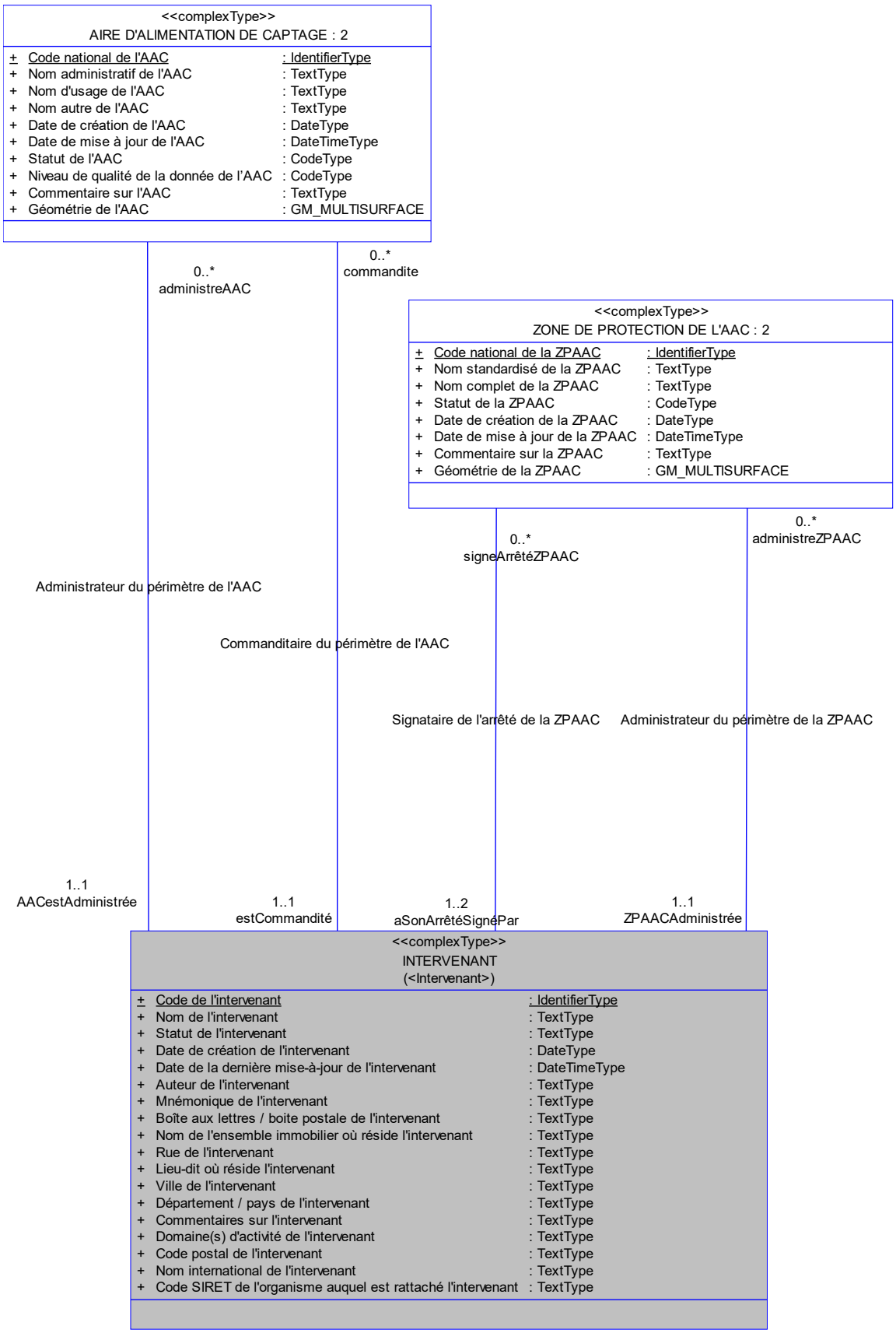
<<complexType>>
AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE : 2
+ Code national de l'AAC : IdentifierType
+ Nom administratif de l'AAC : TextType
+ Nom d'usage de l'AAC : TextType
+ Nom autre de l'AAC : TextType
+ Date de création de l'AAC : DateType
+ Date de mise à jour de l'AAC : DateTimeType
+ Statut de l'AAC : CodeType
+ Niveau de qualité de la donnée de l'AAC : CodeType
+ Commentaire sur l'AAC : TextType
+ Géométrie de l'AAC : GM_MULTISURFACE
0..*
administreAAC
0..*
commandite
<<complexType>>
ZONE DE PROTECTION DE L'AAC : 2
+ Code national de la ZPAAC : IdentifierType
+ Nom standardisé de la ZPAAC : TextType
+ Nom complet de la ZPAAC : TextType
+ Statut de la ZPAAC : CodeType
+ Date de création de la ZPAAC : DateType
+ Date de mise à jour de la ZPAAC : DateTimeType
+ Commentaire sur la ZPAAC : TextType
+ Géométrie de la ZPAAC : GM_MULTISURFACE
0..*
signeArrêtéZPAAC
0..*
administreZPAAC
Administrateur du périmètre de l'AAC
Commanditaire du périmètre de l'AAC
Signataire de l'arrêté de la ZPAAC
Administrateur du périmètre de la ZPAAC
1..1
AACestAdministrée
1..1
estCommandité
1..2
aSonArrêtéSignéPar
1..1
ZPAACAdministrée
<<complexType>>
INTERVENANT
(<Intervenant>)
+ Code de l'intervenant : IdentifierType
+ Nom de l'intervenant : TextType
+ Statut de l'intervenant : TextType
+ Date de création de l'intervenant : DateType
+ Date de la dernière mise-à-jour de l'intervenant : DateTimeType
+ Auteur de l'intervenant : TextType
+ Mnémonique de l'intervenant : TextType
+ Boîte aux lettres / boite postale de l'intervenant : TextType
+ Nom de l'ensemble immobilier où réside l'intervenant : TextType
+ Rue de l'intervenant : TextType
+ Lieu-dit où réside l'intervenant : TextType
+ Ville de l'intervenant : TextType
+ Département / pays de l'intervenant : TextType
+ Commentaires sur l'intervenant : TextType
+ Domaine(s) d'activité de l'intervenant : TextType
+ Code postal de l'intervenant : TextType
+ Nom international de l'intervenant : TextType
+ Code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant : TextType

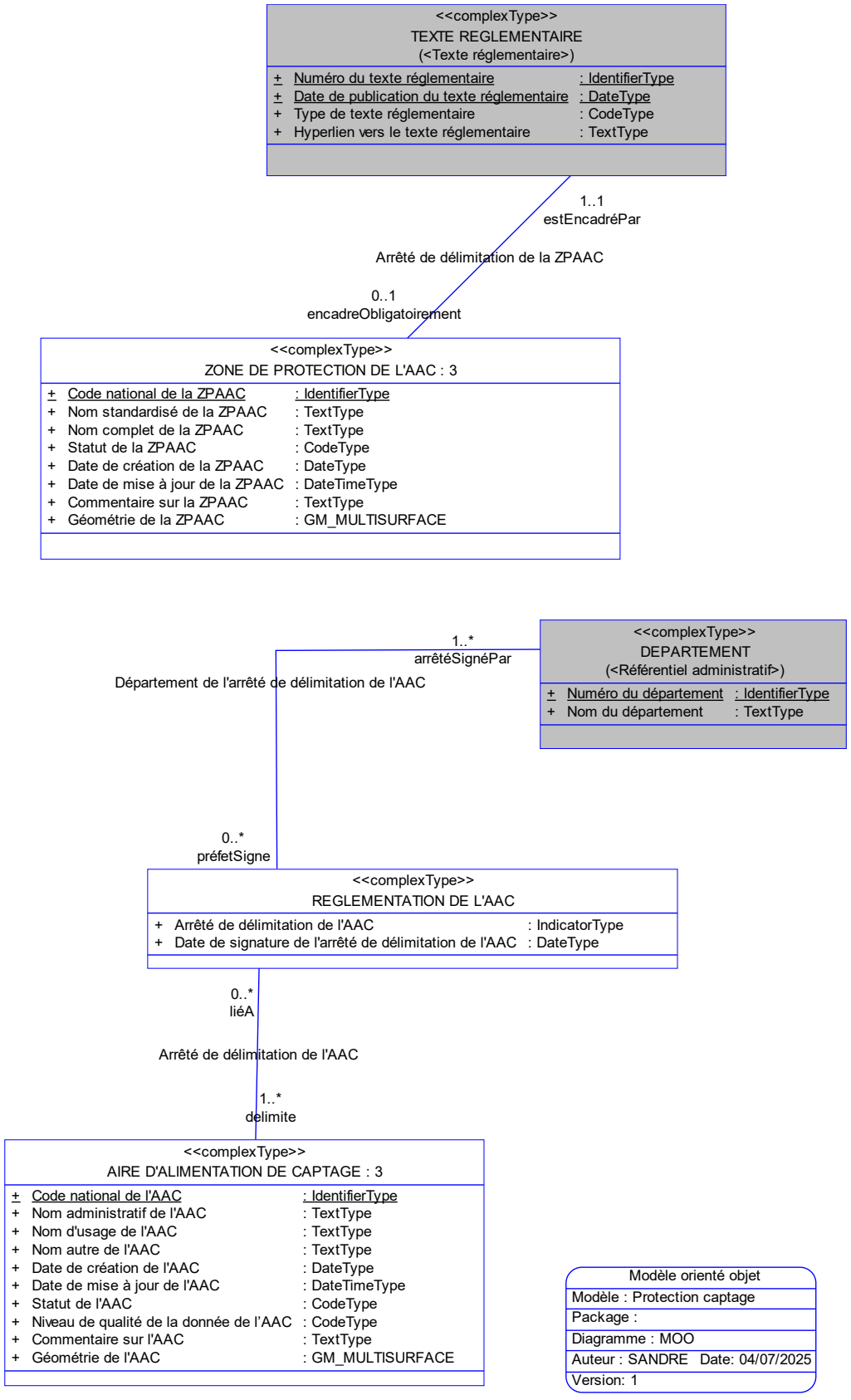
<<complexType>>
TEXTE REGLEMENTAIRE
(<Texte réglementaire>)
+ Numéro du texte réglementaire : IdentifierType
+ Date de publication du texte réglementaire : DateType
+ Type de texte réglementaire : CodeType
+ Hyperlien vers le texte réglementaire : TextType
1..1
estEncadréPar
Arrêté de délimitation de la ZPAAC
0..1
encadreObligatoirement
<<complexType>>
ZONE DE PROTECTION DE L'AAC : 3
+ Code national de la ZPAAC : IdentifierType
+ Nom standardisé de la ZPAAC : TextType
+ Nom complet de la ZPAAC : TextType
+ Statut de la ZPAAC : CodeType
+ Date de création de la ZPAAC : DateType
+ Date de mise à jour de la ZPAAC : DateTimeType
+ Commentaire sur la ZPAAC : TextType
+ Géométrie de la ZPAAC : GM_MULTISURFACE
1..*
arrêtéSignéPar
Département de l'arrêté de délimitation de l'AAC
<<complexType>>
DEPARTEMENT
(<Référentiel administratif>)
+ Numéro du département : IdentifierType
+ Nom du département : TextType
0..*
préfetSigne
<<complexType>>
REGLEMENTATION DE L'AAC
+ Arrêté de délimitation de l'AAC : IndicatorType
+ Date de signature de l'arrêté de délimitation de l'AAC : DateType
0..*
liéA
Arrêté de délimitation de l'AAC
1..*
delimite
<<complexType>>
AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE : 3
+ Code national de l'AAC : IdentifierType
+ Nom administratif de l'AAC : TextType
+ Nom d'usage de l'AAC : TextType
+ Nom autre de l'AAC : TextType
+ Date de création de l'AAC : DateType
+ Date de mise à jour de l'AAC : DateTimeType
+ Statut de l'AAC : CodeType
+ Niveau de qualité de la donnée de l'AAC : CodeType
+ Commentaire sur l'AAC : TextType
+ Géométrie de l'AAC : GM_MULTISURFACE
Modèle orienté objet
Modèle : Protection captage
Package :
Diagramme : MOO
Auteur : SANDRE Date: 04/07/2025
Version: 1

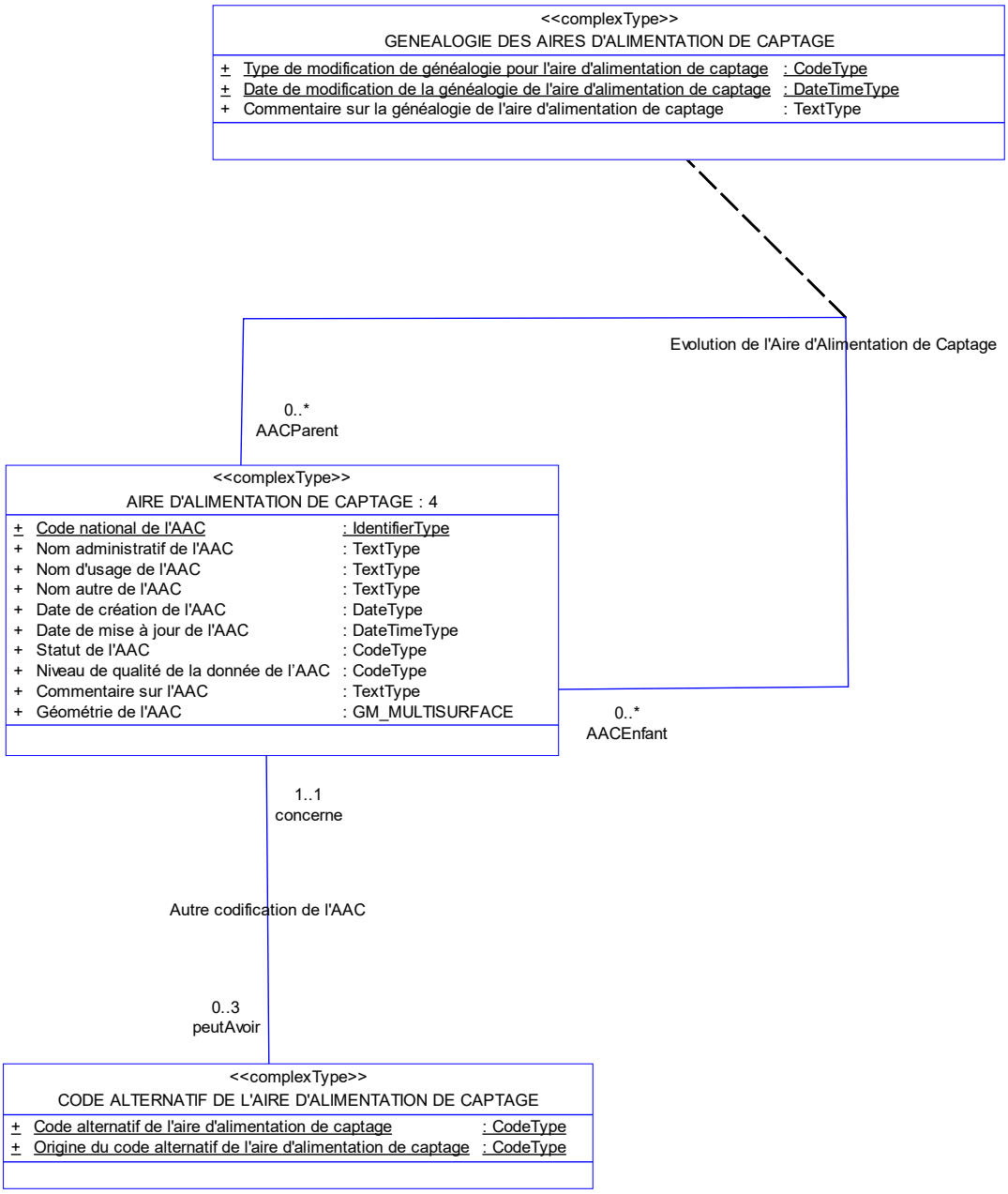

Modèle orienté objet
Modèle : Protection captage
Package :
Diagramme : MOO
Auteur : SANDRE Date: 04/07/2025
Version: 1

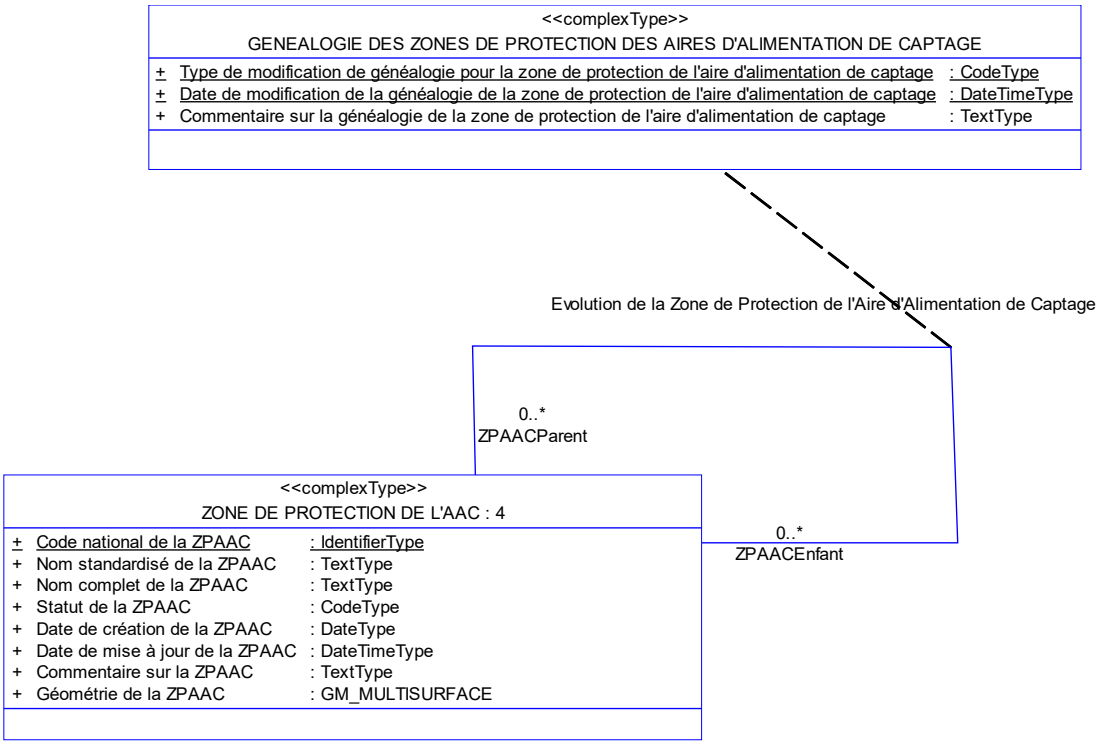

Modèle orienté objet
Modèle : Protection captage
Package :
Diagramme : MOO
Auteur : SANDRE Date: 04/07/2025
Version: 1

© Sandre – 2025

V. DICTIONNAIRE DES CLASSES

V.1. AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE

- **Nom de balise XML : <sa_cap:AAC>**
- **Définition :**

L'Aire d'Alimentation du Captage (AAC) est définie sur des bases hydrologiques ou hydrogéologiques. Elle correspond aux surfaces sur lesquelles l'eau qui s'infiltre ou ruisselle participe à l'alimentation de la ressource en eau dans laquelle se fait le prélèvement.
Ainsi, l'AAC correspond :
pour un point de prélèvement (PTP) destiné à l'eau potable en eau superficielle : au sous bassin versant situé en amont de la ou des prises d'eau éventuellement complété par la surface concernée par l'apport d'eau souterraine externe à ce bassin versant (ex: nappe de socle ou nappe d'accompagnement des cours d'eau),
pour un PTP destiné à l'eau potable en eau souterraine : au bassin d'alimentation du ou des points d'eau (lieu des points de la surface du sol qui contribuent à l'alimentation du captage).

L'AAC peut concerner plusieurs points de prélèvement, mais elle est liée à une seule Circonscription administrative de bassin. La Circonscription de bassin sera celle de la commune du PTP référent, associé à l'AAC.

NB : Les notions d'« aire d'alimentation » et de « bassin d'alimentation » de captages (AAC, BAC) sont ici considérées comme synonymes.

- **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**
  - Code national de l'AAC (1,1)
  - Nom administratif de l'AAC (1,1)
  - Nom d'usage de l'AAC (0,1)
  - Nom autre de l'AAC (0,1)
  - Date de création de l'AAC (0,1)
  - Date de mise à jour de l'AAC (0,1)
  - Statut de l'AAC (0,1)
  - Niveau de qualité de la donnée de l'AAC (1,1)
  - Commentaire sur l'AAC (0,1)
  - Géométrie de l'AAC (1,1)

- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**
  - AACestAdministrée (1,1) INTERVENANT
  - AACEnfant (0,n) GENEALOGIE DES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGE
  - peutAvoir (0,3) CODE ALTERNATIF DE L'AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE
  - rattache (1,1) CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE DE BASSIN
  - possède (0,n) ZONE DE PROTECTION DE L'AAC
  - estCommandité (1,1) INTERVENANT
  - liéA (0,n) RÉGLEMENTATION DE L'AAC
  - AACParent (0,n) GENEALOGIE DES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGE

V.2. CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE DE BASSIN

- **Nom de balise XML : <sa_com:CircAdminBassin>**
- **Définition :**

Subdivision du territoire national basée sur le découpage communal, par arrêté ministériel, et qui correspond au niveau de gestion de la ressource en eau à l'échelle des grands bassins hydrographiques.

La France comprend 12 circonscriptions de bassin ou comités de bassin (7 en métropole et 5 en outre-mer).

V.3. CODE ALTERNATIF DE L'AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE

- **Nom de balise XML : <sa_cap:CodeAltAAC>**
- **Définition :**

Autre(s) codification(s) de l'aire d'alimentation de captage.

- **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**
  - Code alternatif de l'aire d'alimentation de captage (1,1)
  - Origine du code alternatif de l'aire d'alimentation de captage (1,1)

- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**
  - concerne (1,1) AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE

V.4. DÉPARTEMENT

- **Nom de balise XML : <sa_com:Departement>**
- **Définition :**

Circonscription administrative de l'État création de la Révolution (loi du 22 décembre 1789), qui devient collectivité locale autonome, avec un organe délibérant et un exécutif élus, par la loi du 10 août 1871.Il est géré par un conseil départemental élu pour 6 ans au suffrage universel, qui élit à son tour un président, exécutif du département qui prépare et exécute les délibérations du conseil général, gère le budget et dirige le personnel.
Le département a de larges compétences : action sociale, construction et entretien des collèges, remembrement rural, organisation des transports scolaires,...

On compte 101 départements (dont 5 d'outre-mer).

Un département appartient à une région et une seule et est composé d'arrondissements. Chaque région d'outre-mer n'est formée que d'un seul département. Un département englobe plusieurs communes, dont une est le chef-lieu.

Pour mieux répondre à certains de leurs besoins qui sont communs à d'autres collectivités territoriales et qui dépassent souvent le cadre et les capacités d'une entité départementale, les départements peuvent adhérer à une ou plusieurs institutions inter collectivités territoriales à chacune desquelles ils délégueront une ou plusieurs compétences dans le but de mettre en commun les moyens indispensables pour atteindre leurs objectifs.

La liste des départements est sous la responsabilité de l'INSEE.

V.5. GENEALOGIE DES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGE

- **Nom de balise XML : <sa_cap:GenealogieAAC>**
- **Définition :**

La généalogie permet de tracer les modifications apportées à chaque aire d'alimentation de captage.

- **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**
  - Type de modification de généalogie pour l'aire d'alimentation de captage (0,1)
  - Date de modification de la généalogie de l'aire d'alimentation de captage (0,1)
  - Commentaire sur la généalogie de l'aire d'alimentation de captage (0,1)

- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**
  - AAC (1,1) AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE
  - AAC (1,1) AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE

V.6. GENEALOGIE DES ZONES DE PROTECTION DES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGE

- **Nom de balise XML : <sa_cap:GenealogieZPAAC>**
- **Définition :**

La généalogie permet de tracer les modifications apportées à chaque zone de protection de l'aire d'alimentation de captage.

- **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**
  - Type de modification de généalogie pour la zone de protection de l'aire d'alimentation de captage (0,1)
  - Date de modification de la généalogie de la zone de protection de l'aire d'alimentation de captage (0,1)
  - Commentaire sur la généalogie de la zone de protection de l'aire d'alimentation de captage (0,1)

- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**
  - ZPAAC (1,1) ZONE DE PROTECTION DE L'AAC
  - ZPAAC (1,1) ZONE DE PROTECTION DE L'AAC

V.7. INTERVENANT

- **Nom de balise XML : <sa_int:Intervenant>**
- **Définition :**

Les intervenants sont tous les organismes ayant un ou plusieurs rôle(s) en tant qu'acteur de l'eau et qui sont référencés dans les bases de données respectant le formalisme du SANDRE. Ils sont identifiés dans les échanges de données par leur code SIRET. Quand ce dernier ne peut pas exister car l'intervenant ne rentre pas dans le domaine d'application du registre national ou lorsque ce code ne permet pas d'identifier de manière univoque l'intervenant (cas des structures incluses dans une structure plus générale), il est alors identifié par son code SANDRE.

Ils se partagent entre plusieurs catégories dont :
- laboratoire d'analyse,
- préleveur,
- opérateur en hydrométrie,
- laboratoire d'hydrobiologie,

- organisme chargé de la police des eaux,
- producteur/ gestionnaire,
- …

Deux informations sont utilisées pour identifier un intervenant : son code et le code SIRET de l'organisme auquel il est rattaché :
- Cas 1 : l'organisme est SIRETE, par exemple un laboratoire. Le code SIRET est utilisé, aucun code SANDRE n'est indiqué. L'attribut " code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant " n'est pas rempli,
- Cas 2 : l'organisme n'a pas de code SIRET, dans ce cas, il est attribué un code SANDRE. L'attribut " code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant " n'est pas rempli,
- Cas 3 : l'organisme n'a pas de code SIRET en tant qu'établissement mais est rattaché à une structure, par exemple le SATESE rattaché au Conseil Général. Dans ce cas, il est attribué un code SANDRE et l'attribut " code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant " est rempli avec le code SIRET, dans l'exemple, celui du Conseil Général.

La liste nationale des codes SANDRE des intervenants est établie sous la responsabilité du SANDRE. Le code SIRET est établi par l'INSEE.

V.8. RÉGLEMENTATION DE L'AAC

- **Nom de balise XML : <sa_cap:ReglementationAAC>**
- **Définition :**

Une Aire d'Alimentation de Captage peut avoir une définition règlementaire. Il s'agit d'un arrêté de délimitation préfectoral.

- **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**
  - Arrêté de délimitation de l'AAC (1,1)
  - Date de signature de l'arrêté de délimitation de l'AAC (1,1)

- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**
  - delimite (1,n) AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE
  - arrêtéSignéPar (1,n) DÉPARTEMENT

V.9. TEXTE RÉGLEMENTAIRE

- **Nom de balise XML : <sa_tre:TexteReglem>**
- **Définition :**

Un Texte réglementaire est un acte administratif émanant d'une autorité exécutive ou administrative (Président de la République, Premier ministre, préfets, maires...) ayant un caractère général et impersonnel

et qui a pour objet, soit de disposer dans des domaines non réservés au législateur, soit de développer les règle posées par une loi en vue d'en assurer l'application.

(Inspiré de Vocabulaire Juridique, Association Henri Capitant de Gérard Cornu, PUF, 6ème édition, 2004)

V.10.ZONE DE PROTECTION DE L'AAC

- **Nom de balise XML : <sa_cap:ZPAAC>**
- **Définition :**

La délimitation d'une zone de protection vise à protéger tout ou partie de l'aire d'alimentation du captage.
La ZP-AAC est identifiée dans le cadre de la définition des programmes d'action sur les AAC. Il s'agit d'un processus optionnel pouvant aboutir à l'identification d'une Zone Soumise à Contrainte Environnementale (ZSCE).
Le texte réglementaire fondateur de la ZP-AAC est l'arrêté départemental de délimitation de la ZP-AAC.
Elle est la zone sur laquelle se concentreront les actions 'agricoles' pour la restauration de la qualité de l'eau brute prélevée au captage d'eau potable.

- **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**
  - Code national de la ZPAAC (1,1)
  - Nom standardisé de la ZPAAC (1,1)
  - Nom complet de la ZPAAC (0,1)
  - Statut de la ZPAAC (0,1)
  - Date de création de la ZPAAC (0,1)
  - Date de mise à jour de la ZPAAC (0,1)
  - Commentaire sur la ZPAAC (0,1)
  - Géométrie de la ZPAAC (1,1)

- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**
  - aSonArrêtéSignéPar (1,2) INTERVENANT
  - ZPAACAdministrée (1,1) INTERVENANT
  - ZPAACEnfant (0,n) GENEALOGIE DES ZONES DE PROTECTION DES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGE
  - estEncadréPar (1,1) TEXTE RÉGLEMENTAIRE
  - appartientA (1,n) AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE
  - ZPAACParent (0,n) GENEALOGIE DES ZONES DE PROTECTION DES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGE

VI.DICTIONNAIRE DES ATTRIBUTS

VI.1.Arrêté de délimitation de l'AAC

- **Nom de balise XML : <sa_cap:ArreteDelimitationAAC>**
- **Nom de la classe : RÉGLEMENTATION DE L'AAC**
- **Format : I**
- **Définition :**

Présence d'un arrêté de délimitation pour le périmètre de l'aire d'alimentation de captage.

VI.2.Code alternatif de l'aire d'alimentation de captage

- **Nom de balise XML : <sa_cap:CdAltAAC>**
- **Nom de la classe : CODE ALTERNATIF DE L'AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE**
- **Format : C**
- **Longueur : 25**
- **Définition :**

Autre codification utilisée pour l'aire d'alimentation de captage.

VI.3.Code national de l'AAC

- **Nom de balise XML : <sa_cap:CdAAC>**
- **Nom de la classe : AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE**
- **Format : C**
- **Longueur : 13**
- **Nature de l'attribut : Clef primaire**
- **Définition :**

Identifiant national de l'Aire d'Alimentation du Captage.
La création des codes et leur diffusion est sous la responsabilité du SANDRE.

VI.4.Code national de la ZPAAC

- **Nom de balise XML : <sa_cap:CdZPAAC>**
- **Nom de la classe : ZONE DE PROTECTION DE L'AAC**
- **Format : C**
- **Longueur : 13**
- **Nature de l'attribut : Clef primaire**
- **Définition :**

Identifiant national de la Zone de Protection de l'Aire d'Alimentation du Captage.
La création des codes et leur diffusion est sous la responsabilité du SANDRE.

VI.5.Commentaire sur l'AAC

- **Nom de balise XML : <sa_cap:ComAAC>**
- **Nom de la classe : AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE**
- **Format : T**
- **Définition :**

Précision sur l'aire d'alimentation de captage.

VI.6.Commentaire sur la ZPAAC

- **Nom de balise XML : <sa_cap:ComZPAAC>**
- **Nom de la classe : ZONE DE PROTECTION DE L'AAC**
- **Format : T**
- **Définition :**

Ensemble des informations complémentaires relatif à la ZPAAC qu'il peut être intéressant de porter à la connaissance du lecteur et qui ne sont pas formalisées dans la fiche de la ZPAAC.

VI.7.Commentaire sur la généalogie de l'aire d'alimentation de captage

- **Nom de balise XML : <sa_cap:ComGenealogieAAC>**
- **Nom de la classe : GENEALOGIE DES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGE**
- **Format : T**
- **Longueur maximale : 255**
- **Définition :**

Complément d'information sur la généalogie.

VI.8.Commentaire sur la généalogie de la zone de protection de l'aire d'alimentation de captage

- **Nom de balise XML : <sa_cap:ComGenealogieZPAAC>**
- **Nom de la classe : GENEALOGIE DES ZONES DE PROTECTION DES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGE**
- **Format : T**
- **Longueur maximale : 255**
- **Définition :**

Complément d'information sur la généalogie.

VI.9.Date de création de l'AAC

- **Nom de balise XML : <sa_cap:DateCreationAAC>**
- **Nom de la classe : AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE**
- **Format : D**
- **Définition :**

Date exprimée au jour près, à laquelle l'AAC a été enregistrée dans le système d'information (dans le référentiel).

VI.10.Date de création de la ZPAAC

- **Nom de balise XML : <sa_cap:DateCreationZPAAC>**
- **Nom de la classe : ZONE DE PROTECTION DE L'AAC**
- **Format : D**
- **Définition :**

Date exprimée au jour près, à laquelle la ZPAAC a été enregistrée dans le système d'information (dans le référentiel).

VI.11.Date de mise à jour de l'AAC

- **Nom de balise XML : <sa_cap:DateMajAAC>**
- **Nom de la classe : AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE**
- **Format : D-H**
- **Définition :**

Date exprimée au jour près, de la mise à jour des informations descriptives de l'AAC.

VI.12.Date de mise à jour de la ZPAAC

- **Nom de balise XML : <sa_cap:DateMajZPAAC>**
- **Nom de la classe : ZONE DE PROTECTION DE L'AAC**
- **Format : D-H**
- **Définition :**

Date exprimée au jour près, de la mise à jour des informations descriptives de la ZPAAC sein du référentiel.

VI.13.Date de modification de la généalogie de l'aire d'alimentation de captage

- **Nom de balise XML : <sa_cap:DateModificationAAC>**
- **Nom de la classe : GENEALOGIE DES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGE**
- **Format : D-H**
- **Définition :**

Date au jour près à laquelle une évolution a été apportée à une occurrence d'un référentiel.

VI.14.Date de modification de la généalogie de la zone de protection de l'aire d'alimentation de captage

- **Nom de balise XML : <sa_cap:DateModificationZPAAC>**
- **Nom de la classe : GENEALOGIE DES ZONES DE PROTECTION DES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGE**
- **Format : D-H**
- **Définition :**

Date au jour près à laquelle une évolution a été apportée à une occurrence d'un référentiel.

VI.15.Date de signature de l'arrêté de délimitation de l'AAC

- **Nom de balise XML : <sa_cap:DateArreteDelim>**
- **Nom de la classe : RÉGLEMENTATION DE L'AAC**
- **Format : D**
- **Définition :**

Date à laquelle l'arrêté de délimitation a été signé.

VI.16.Géométrie de l'AAC

- **Nom de balise XML : <sa_cap:GeomAAC>**
- **Nom de la classe : AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE**
- **Format : GM_MULTISURFACE**
- **Définition :**

Une AAC est représentée sous la forme d'un polygone. Les multipolygones et les polygones à trou sont autorisés.
Elle peut être délimitée avec une précision métrique (RGE) dans certains cas.
Le tracé doit être fourni selon des limites hydrogéologiques ou hydrologiques.

VI.17.Géométrie de la ZPAAC

- **Nom de balise XML : <sa_cap:GeomZPAAC>**
- **Nom de la classe : ZONE DE PROTECTION DE L'AAC**
- **Format : GM_MULTISURFACE**
- **Définition :**

La ZP-AAC est représentée sous la forme d'un polygone. Les multipolygones et polygones à trou sont autorisés.
Elle peut être délimitée avec une précision métrique (RGE) dans certains cas.

Le tracé doit être celui de l'arrêté de délimitation.

VI.18.Niveau de qualité de la donnée de l'AAC

- **Nom de balise XML : <sa_cap:NivQualite>**
- **Nom de la classe : AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE**
- **Format : C**
- **Longueur : 25**
- **Définition :**

Niveau de qualité de la donnée d'une Aire d'Alimentation de Captage (AAC). Ce niveau peut évoluer si l'AAC est validée a posteriori par un référent. Selon les valeurs de la nomenclature n°1010. cf https://id.eaufrance.fr/nsa/1010

VI.19.Nom administratif de l'AAC

- **Nom de balise XML : <sa_cap:NomDeAACAdministratif>**
- **Nom de la classe : AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE**
- **Format : T**
- **Définition :**

Appellation standardisée de l'AAC. Elle peut correspondre à une standardisation du nom d'usage. L'origine du nom vient par exemple d'une administration (Agence de l'eau, Office de l'eau, DDT, DREAL, DEAL).
Règles de nommage à respecter :
Casse : MAJUSCULE.
Préfixe : "AAC"
Nom simple limité a 2 ou 3 termes
Entre chaque mot : tiret du 8 « _ ».
Pas de caractères spéciaux.
ex : AAC_LA_MOUVIERE

VI.20.Nom autre de l'AAC

- **Nom de balise XML : <sa_cap:NomDeAACAutre>**
- **Nom de la classe : AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE**
- **Format : T**
- **Définition :**

Appellation autre de l'AAC. L'origine du nom ne correspond ni au nom administratif ni au nom d'usage.

VI.21.Nom complet de la ZPAAC

- **Nom de balise XML : <sa_cap:NomZPAACComplet>**
- **Nom de la classe : ZONE DE PROTECTION DE L'AAC**
- **Format : T**
- **Définition :**

Appellation complète de la ZPAAC tel qu'inscrite dans l'arrêté de délimitation.

VI.22.Nom d'usage de l'AAC

- **Nom de balise XML : <sa_cap:NomDeAACUsage>**
- **Nom de la classe : AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE**
- **Format : T**
- **Définition :**

Appellation d'usage de l'AAC. L'origine du nom vient par exemple du maitre d'ouvrage ou des locaux.

VI.23.Nom standardisé de la ZPAAC

- **Nom de balise XML : <sa_cap:NomZPAACStandardise>**
- **Nom de la classe : ZONE DE PROTECTION DE L'AAC**
- **Format : T**
- **Définition :**

Appellation standardisée de la ZPAAC. Peut correspondre à une standardisation du nom de la ZPAAC sur l'arrêté. L'origine du nom vient par exemple d'une administration (Agence de l'eau, Office de l'eau, DDT, DREAL, DEAL).
Règles de nommage à respecter :
Casse : MAJUSCULE.
Préfixe : "ZPAAC"
Nom simple limité a 2 ou 3 termes
Entre chaque mot : tiret du 8 « _ ».
Pas de caractères spéciaux.
ex : ZPAAC_LA_MOUVIERE

VI.24.Origine du code alternatif de l'aire d'alimentation de captage

- **Nom de balise XML : <sa_cap:OrCdAltAAC>**
- **Nom de la classe : CODE ALTERNATIF DE L'AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE**
- **Format : C**
- **Longueur : 25**
- **Définition :**

Origine de l'alias de l'aire d'alimentation de captage. Cf. https://id.eaufrance.fr/nsa/646

VI.25.Statut de l'AAC

- **Nom de balise XML : <sa_cap:StAAC>**
- **Nom de la classe : AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE**
- **Format : C**
- **Longueur : 25**
- **Définition :**

Le statut d'une AAC prend une des valeurs définies dans la nomenclature n°390. cf. https://id.eaufrance.fr/nsa/390

VI.26.Statut de la ZPAAC

- **Nom de balise XML : <sa_cap:StZPAAC>**
- **Nom de la classe : ZONE DE PROTECTION DE L'AAC**
- **Format : C**
- **Longueur : 25**
- **Définition :**

Le statut d'une ZPAAC prend une des valeurs définies dans la nomenclature n°390. cf. https://id.eaufrance.fr/nsa/390

VI.27.Type de modification de généalogie pour l'aire d'alimentation de captage

- **Nom de balise XML : <sa_cap:TypeModifAAC>**
- **Nom de la classe : GENEALOGIE DES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGE**
- **Format : C**
- **Longueur : 25**
- **Définition :**

Opération réalisée vis à vis d'une modification de la généalogie, décrite à l'aide de la nomenclature n°590. cf. https://id.eaufrance.fr/nsa/590

VI.28.Type de modification de généalogie pour la zone de protection de l'aire d'alimentation de captage

- **Nom de balise XML : <sa_cap:TypeModifZPAAC>**
- **Nom de la classe : GENEALOGIE DES ZONES DE PROTECTION DES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGE**
- **Format : C**
- **Longueur : 25**
- **Définition :**

Opération réalisée vis à vis d'une modification de la généalogie, décrite à l'aide de la nomenclature n°590. cf. https://id.eaufrance.fr/nsa/590